



## Appel pour une gestion publique de l'eau dans la CCCLA

Aujourd'hui ce sont les intercommunalités, et non plus les communes, qui sont responsables de la gestion locale de l'eau. Sur le territoire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA), ce transfert de compétences a été anticipé en 2018, ce qui le rend irrévocable. En mai 2019, le Conseil Communautaire annonce qu'il choisit de laisser le choix aux communes de leur mode de gestion jusqu'en 2026 :

*Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré entérine la stratégie d'organisation 2019-2026 visant à :*

- > laisser le libre choix aux Communes du mode de gestion ;*
- > favoriser le regroupement des contrats de Délégation de service Public ;*
- > structurer la Régie.*

*(Extrait du procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 mai 2019)*

Dans le passé, la gestion publique de l'eau pour une petite commune pouvait impliquer beaucoup de travail et de responsabilités pour le maire. La mise en commun de toutes les installations et processus concernant la gestion de l'eau sur le territoire des 43 communes soulage grandement cette tâche et représente une chance à saisir.

La gestion publique n'a pas d'actionnaire privé à rémunérer et ne poursuit pas d'intérêts commerciaux, elle est au service exclusif de l'intérêt général. Sur le territoire de la CCCLA le tarif en gestion publique en en moyenne de -30% par rapport à une gestion privée. C'est un mode de gestion dont le fonctionnement est déjà éprouvé et sa mise en place peut être accompagnée et simplifiée. Seule la régie publique permet :

- ⋮ la maîtrise du tarif, qui peut être progressif, gratuit pour les premiers m<sup>3</sup>, ou encore adapté aux usages : familial, agricole, commercial ; et qui vise à limiter les abus de consommation,
- ⋮ une gestion à long terme, un contrôle transparent de la qualité de l'eau, et sa protection en tant que bien commun et ressource vitale,
- ⋮ une politique locale ambitieuse, cohérente et adaptée aux spécificités du territoire,
- ⋮ la participation coopérative et collaborative des élus, des usagers, et des salariés des services de l'eau, qui connaissent les situations et détiennent le savoir-faire.

Le Conseil Communautaire doit donc faire un choix entre régie et DSP, dans la foulée des élections municipales de 2020, afin que la CCCLA s'organise et s'investisse dans la préparation d'une structure de gestion de l'eau. L'absence de projet nous conduirait vers une privatisation générale de la gestion de l'eau dans la CCCLA.

L'Association « Eau Bien Commun Lauragais » sollicite donc les candidats aux élections municipales afin qu'ils puissent déclarer leur soutien au projet de Régie publique, et mettra une liste et une cartographie des réponses reçues à disposition des habitants de la CCCLA.

L'association *Eau Bien Commun Lauragais* - <http://www.eaubiencommunlauragais.fr>

.....

**Si je suis (nous sommes) élu(es), je m'engage (nous nous engageons) à soutenir le projet d'une Régie publique de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble de l'intercommunalité, et sa mise en œuvre dans les instances démocratiques du Conseil Communautaire, sur ma (notre) prochaine mandature.**

**NOM**  **PRENOM**  **EMAIL ET/OU TELEPHONE**   
**COMMUNE**  **INTITULE DE LA LISTE OU DU GROUPE (optionnel)**

N'hésitez pas à nous faire connaître votre participation ainsi que les informations indiquées ci-dessus :

- ⋮ Par courrier, à l'adresse « 3, place de la mairie, 11410 Mézerville »
- ⋮ Par mail : [eaubiencommunlauragais@gmail.com](mailto:eaubiencommunlauragais@gmail.com)
- ⋮ Par téléphone en contactant Thierry Besse au 06 62 15 54 34 ou Fanny Cohen au 09 54 98 43 35